



MAIRIE D'UCHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 30 JUIN 2026

----- ARRETE N° 2026-106 -----

Objet : arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public le vendredi 17 juillet 2026 au hameau de la Galle à Uchaux (Vaucluse), à l'occasion de la manifestation « fête des vins » organisée par l'association Uchaux In Vino.

Le Maire de la Commune d'Uchaux (VAUCLUSE),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Monsieur Bonfante Thierry, président de l'association Uchaux In Vino en date du 29 juin 2026, qui sollicite l'autorisation d'organiser la manifestation « fête des vins » le vendredi 17 juillet 2026 au hameau de la Galle – théâtre de Verdure,

ARRETE

Article 1 : l'association Uchaux In Vino est autorisée à utiliser le Théâtre de Verdure ainsi que l'espace entre les cours de tennis et le théâtre de Verdure, le vendredi 17 juillet 2026 de 17h00 à 23h00 à l'occasion de la manifestation « fête des vins ».

Article 2 : l'utilisation de l'AGORESPACE (city stade) sera interdit le vendredi 17 juillet 2026 de 17h00 à 23h00 afin de permettre à l'association « Uchaux In Vino » d'organiser sa manifestation en toute tranquillité.

Le parking Gisèle Caillat sera réservé au stationnement des véhicules des exposants.

Article 3 : toutes les mesures nécessaires seront prises afin de laisser le libre accès aux véhicules de secours et d'incendie.

Article 4 : la signalisation nécessaire sera fournie par les services municipaux et mise en place par les organisateurs.

Article 5 : le présent arrêté sera affiché en Mairie.

Article 6 : Monsieur le Maire de la Commune d'Uchaux et les services de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

à Uchaux, le 30 juin 2026
Monsieur le Maire,

Joseph SAURA

